

Deuils judiciaires

Jean-Louis Franeau
(1947-2014)

Il est 12 heures. Jean-Louis et Adrien rejoignent la table pour le déjeuner. Ils écoutent leur mère. Ils écoutent leur père. Ils les l'écoutent l'un et l'autre avec une admiration incommensurable. La rigueur de la pensée de leur père les impressionne. Son souci permanent d'exactitude et la nécessité qu'il affiche de soumettre tout argument à la raison les fascinent. Les mots de leur père, dès qu'il évoque le progrès, sont source de passion pour l'un et l'autre. Adrien grandira et cherchera dans la poésie, tout en exerçant la profession de notaire, cette quête de l'universel. Jean-Louis grandira et c'est dans la justice qu'il veillera à mettre en œuvre ses idées de progrès.

Après avoir quitté l'athénée royal de Mons, Jean-Louis Franeau commence ses études à l'Université libre de Bruxelles et, d'emblée, se trouve en parfait accord

avec les idées défendues au sein du Cercle du libre examen qu'il présidera pendant deux ans. Ne jamais être satisfait d'une quelconque solution, avoir la possibilité de remettre en cause toute hypothèse et se méfier de sa propre subjectivité, sont là sans doute déjà les vertus qu'il cultive en qualité d'étudiant.

Il prête le serment d'avocat le 8 novembre 1971. Son patron est, mais pouvait-il en être autrement, le bâtonnier Paul-Henri Franeau. Il sera inscrit le 12 novembre 1974 au tableau de l'Ordre et omis le 8 mars 1978, portant depuis lors le titre d'avocat honoraire. Son passage au barreau était obligé, mais la vocation profondément inscrite en lui était celle de rendre la justice. Jamais, il ne négligera le rôle du barreau de Mons. Lors de son discours prononcé à l'occasion de la rentrée solennelle de la cour d'appel de Mons en 2009, il évoque ses doutes sur le sens du serment que prêtent aujourd'hui

les avocats entre ses mains. Ses propos déroutent les jeunes stagiaires. Il prend une position claire et apporte son soutien à la formule du serment dite « Badinter », et invite les barreaux à se prononcer rapidement. Son engagement est sans réserve. La dignité, l'indépendance et la probité sont pour lui les essences du serment de l'avocat.

Un magistrat attentif, éclairé et prudent, mais aussi engagé

Nommé juge au tribunal de première instance de Mons, il y siège jusqu'en 1984. Magistrat attentif, magistrat écouté, magistrat prudent, il est toujours soucieux de donner dans sa décision, les éléments de fait incontestables autour desquels les parties peuvent s'accorder et il veille, de manière limpide, à leur indiquer pourquoi, en droit, l'un ou l'autre a tort ou raison. Jean-Louis Franeau est un magistrat apprécié parce que chacun sait que ses décisions sont animées de son souci permanent de tendre vers l'objectivité.

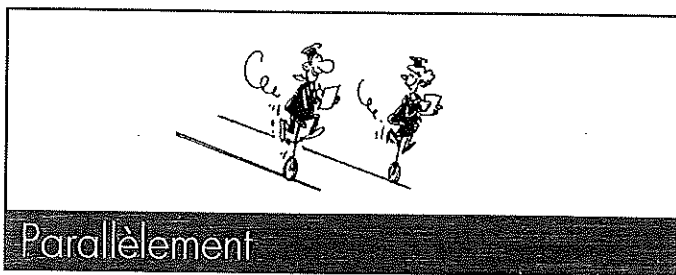
Ces années, c'est aussi le temps où il s'investit pleinement dans la joie de voir grandir ses trois enfants, Sylvain, Virginie et Marie. Agnès et lui s'engageront dans le soutien à l'établissement secondaire qu'ils fréquentent. L'un et l'autre ne cesseront ja-

mais d'être pour eux des guides éclairés, même s'il n'oublie pas son espièglerie juvénile. Il est d'ailleurs membre de l'école du cirque de Honnelles, du conseil d'administration, faut-il préciser.

Il aime sa maison à Blaugies. Un peu éloigné de Mons, il y retrouve le repos et la sérénité. Avec Agnès, ils savent profiter du soleil qui se lève sur la campagne des hauts-pays.

Jean-Louis est aussi un homme qui n'a jamais caché ses engagements. Son attachement aux idées de progrès, il y travaille éclairé par son père, Jacques Franeau. Ce n'est sans doute pas un hasard que, quelques années plus tard, fidèle à cet attachement et à sa conviction profonde, il veillera à ce que la cour d'appel de Mons puisse siéger, non pas rue du Marché au bétail, comme l'histoire le voulait, mais rue des Droits de l'homme. Il aura les mots pour convaincre le bourgmestre de la nécessité d'un changement du nom de cette rue.

Jean-Louis Franeau était un magistrat aimé. Le bâtonnier Étienne Roland faisait observer, quelques jours avant sa nomination : « Voilà un grand juge. Plutôt que de refuser de siéger dans les semaines qui précèdent son installation à la cour d'appel de Mons, il a continué sans relâche à rendre la justice. C'est là que l'on



Parallèlement

Comment devient-on génocidaire ?¹

Le théâtre d'Eschyle nous a laissé en legs cette leçon universelle : l'*hubris* (la démesure) est fille de Némésis (la vengeance) et la démesure, en mûrissant, produit le fruit de l'erreur et la moisson qui en lève n'est faite que de larmes.

Ce qui s'est passé au cœur de l'Afrique au printemps 1994 en est la tragique illustration, comme l'expose par le détail le livre de Damien Vandermeersch, qui a enquêté judiciairement sur le génocide rwandais. À l'appui d'une documentation de première main et développée dans un langage imagé et accessible, son exploration de la genèse des

événements montre la parenté dans le temps et l'espace des cataclysmes de cette nature.

Aujourd'hui encore, la société insouciant oublie qu'au sens géologique du terme, elle danse sur un volcan. L'équivalent du volcan véritable, c'est ce que les philosophes appellent la barbarie. Nous n'en sommes protégés que par une fragile pellicule de civilité, comparable à la croûte terrestre sous laquelle bout un magma terrifiant. Le risque d'éruption barbare est aggravé par notre disposition collective au consentement, pour ne pas dire à la collaboration. Si, dans toute société humaine cohabitent l'esprit de résistance et celui de suivisme, les crises exacerbent dangereusement cette distinction : panurgisme aidant, les collaborateurs vont par foule quand les résistants sont solitaires. Le Rwanda n'a pas fait exception à la règle.

Le livre porte en sous-titre : « Et si nous étions tous capables de massacrer nos voisins ? », comme en écho à l'intuition de saint Augustin : « Nous sommes tous capables de tout »², signifiant par là qu'il n'y a pas d'un côté les bons et de l'autre les méchants, et que le moralisme qui voudrait ainsi cataloguer les hommes est mensonger. Elle met en garde contre la revendication d'innocence qui nous est si commune. Pour que chacun puisse proclamer son innocence, il faut convenir que le mal n'existe que chez l'autre. Et, pour purger la société du mal qui l'habite comme un virus, il suffit d'éliminer cet autre. L'innocence porte en elle une logique de purification, c'est-à-dire d'extermination,

(1) À propos de *Comment devient-on génocidaire?*, par Damien VANDERMEERSCH (en coll. avec Marc

SCHMITZ), Bruxelles, G.R.I.P., 2013, 158 pages.

(2) Citée et développée par Jean-

Claude GUILLEBAUD dans son dernier ouvrage, *Je n'ai plus peur*, Paris, L'Iconoclaste, 2013.

reconnaît les magistrats de grande classe ».

Conseiller à la cour d'appel, il siège essentiellement, pendant les premières années, à la deuxième chambre et, dans les affaires de famille, sa subjectivité est évidemment ébranlée. Comment, là où la passion anime de manière constante les débats, dépasser celle-ci et montrer qu'il existe néanmoins des éléments objectifs qui peuvent donner, à l'une ou l'autre partie, un instant d'apaisement? Il défendra avec opiniâtreté la méthode « Renard » afin que les pensions alimentaires qui sont servies au profit de l'un ou de l'autre soient justement adaptées.

Il s'investira également au sein du Conseil supérieur de la justice.

Un organisateur éclairé et un militant pour l'indépendance de la justice

Il se présentera naturellement comme un organisateur éclairé de la cour d'appel de Mons. Quoi de plus normal que, le 1^{er} avril 2007, il succède à Christian Jassogne pour en devenir à son tour le premier président. La passation de pouvoir entre les deux hommes est un moment dont tous se souviennent : dans la salle du Manège, il n'hésite pas, une nouvelle fois, à per-

mettre au barreau de Mons de s'exprimer. Le portrait que trace de lui le bâtonnier Pierre Dumont est d'une rare justesse.

Dès ce moment, ses combats ne vont plus manquer pour démontrer que la justice est indépendante. Il s'indigne publiquement lorsque, dans une affaire médiatiquement soutenue par la presse, sa qualité de franc-maçon est évoquée pour espérer une quelconque faveur dans la composition d'une chambre. Ses mots sont durs mais justes : « J'aurais dit, rappelle-t-il, que leur demande était malhonnête et que c'est plus une forme de parjure à l'égard du serment ». Néanmoins, sa réponse à la presse témoigne de son profond humanisme. Interrogé sur la question de savoir pourquoi un homme a cru utile de devoir faire cette révélation, il se prononce avec mesure. Il ne connaît pas cette personne. Et d'ajouter : « Elle n'a peut-être plus tout son discernement ». Jean-Louis Franeau se garde bien de juger dès lors qu'il ignore les éléments de fait qui entourent une quelconque opinion émise.

Il est encore un organisateur patient et attentif à chacun dans la mise en place du procès *Ghislenghien*.

Il préside aussi, le 5 octobre 2007, l'assemblée générale où il

fait adopter, à l'unanimité, une motion s'opposant à la création d'un collège des cours et tribunaux. Souvenez-vous, il s'agissait d'une initiative du ministre de la Justice de l'époque. L'indépendance des magistrats lui paraît mise en cause. Déléguer des pouvoirs d'encadrement et de financement à un conseil d'administration composé de treize juges, il s'y refuse. La jurisprudence uniforme que créerait ce collège l'irrite. Le pouvoir judiciaire est seul chargé de la création du droit jurisprudentiel. Refuser toute forme d'influence, refuser toute forme de médiatisation outrancière, refuser sa propre part de subjectivité, sont sans doute les traits caractéristiques de la pensée de Jean-Louis Franeau.

Lorsque son corps et sa raison en 2012, risquent d'être en désaccord, il préfère arrêter. Il le fait soudainement, signalant à ses collègues, par courrier électronique, qu'il présente sa démission et se retire dans le Sud, avec Agnès. Il ne faudra pas moins de deux ans pour que le désaccord soit total.

Le 12 janvier 2014, après avoir pu embrasser sereinement son frère Adrien et sa mère, sans doute en pensant à ces repas qu'ils avaient dans la maison familiale à Mons, il a rendu ses outils, ceux qu'il croyait utiles pour rendre la justice.

À l'occasion d'une postulation, il avait écrit : « J'aime ma famille et mes amis, écouter la musique de Mozart, travailler dans mon jardin et découvrir les recettes gourmandes ». Tout est dit et ce dimanche matin, lorsque la nouvelle de son décès se répandit, je ne pouvais m'empêcher de penser à sa gourmandise. Quand il rentrait de Mons vers Blaugies, il reconnaissait parfois s'arrêter à la pâtisserie Pierre Saey, une de ces pâtisseries provinciales de haute qualité. Il ne résistait pas à l'achat d'une douceur.

Ce dimanche matin, j'aurais aimé partager avec lui cette pâtisserie. Nous aurions parlé, comme nous l'avons fait dans les derniers échanges, de transmission, savoir exactement ce que nous voulions transmettre, faire de cette transmission une exigence impérative pour tout homme, en lui laissant le soin de se faire sa propre opinion. Nous aurions sans doute pris une seconde pâtisserie, mais pas plus, et puis il serait reparti vers le Sud ou vers Blaugies.

Pour tout ce qu'il a fait, pour tout ce qu'il a donné à la justice, ces mots sont bien peu. Le silence, ce dimanche, était profondément lourd.

Éric BALATE

que les idéologies du XX^e siècle ont portée à leur paroxysme, comme dans l'Allemagne nazie, le Kampuchea démocratique et le « pays aux mille collines ».

Au Rwanda, depuis longtemps les habitants sont distingués selon des critères de « race ». Écartés du pouvoir en 1959, après la révolution qui a mis au pouvoir la majorité hutue, les persécutions jettent de nombreux Tutsis sur les routes de l'exil, au Burundi et en Ouganda. Si certains s'intègrent dans leur pays d'accueil, d'autres caressent l'espoir de retourner un jour chez eux, par la force si nécessaire, projet qui s'est concrétisé par la création du Front patriotique rwandais (F.P.R.) en 1987. Et depuis la tentative de retour par les armes en 1990, ils traînent une mauvaise réputation : ce sont eux qui ont mis le feu aux poudres. Mais ce seul adversaire ne semble pas suffire aux extrémistes hutus qui ne tardent pas à faire l'amalgame entre le F.P.R. et le reste des Tutsis de l'extérieur. La notion d'ennemi s'étend à l'ensemble de la diaspora, puis, par contamination progressive, à ceux restés au pays, présentés comme la cinquième colonne. Tous les membres de l'ethnie, sans distinction, deviennent la cible de la haine : du seul fait de leur appartenance ethnique, ils constituent une menace potentielle et les Hutus modérés sont mis dans le même sac. À cela s'ajoutent des considérations matérielles sensibles pour ceux qui vivent chichement sur leur « parcelle » : le Rwanda est très peuplé et le retour des exilés risque de provoquer d'inextricables conflits de propriété.

Un génocide ne tombe pas du ciel, rappelle M. Vandermeersch, il s'inscrit toujours dans un contexte particulier. Ici, c'est une idéologie distillée pendant des années, enseignée aux enfants, imposée aux adultes et célébrée par des chants militants. Il a pour toile de fond la situation de guerre où vit le pays depuis 1990. Les accords d'Arusha

prévoient certes un cessez-le-feu et les Nations unies mettent en place une force de maintien de la paix. Mais les apparences sont trompeuses et, dans une ambiance délétère, personne ne sera surpris, après l'assassinat du président, de voir les hostilités reprendre sur l'ensemble du territoire.

Pour réussir un crime de masse, ses concepteurs doivent être performants. Il leur faut la capacité d'impliquer un grand nombre d'acteurs qui auront à cœur d'accomplir docilement la « besogne » et répartir les tâches entre eux, diluant d'autant les responsabilités. Dans le cas du Rwanda, l'appareil d'État s'est mué en entreprise criminelle. Après avoir diabolisé les Tutsis, il lui a été aisé de mobiliser les paysans pour qu'ils se « défendent » et parachèvent la révolution de 1959. Inoculée à dose massive, entretenue par les médias, cette fièvre maligne a pu se répandre sans vaccin susceptible de la guérir, puisque chacun était mimétiquement persuadé que la victime était coupable : ayant pour vocation le salut public, l'extermination de l'ennemi devait permettre qu'advienne la société « purement hutue ».

Proclamant leur parfaite, leur infinie innocence, les éradicateurs hutus, pour la plupart bons pères de famille, ont donc pris les machettes et ils ont été pris par elles...

Si la société rwandaise demeure durablement traumatisée par ces événements, les ressorts qui en ont permis l'avènement devraient continuer d'interpeller tous les citoyens du monde. « Nous sommes tous capables de tout ». C'est la force de ce livre que de donner à y réfléchir.

Benoit DEJEMEPPE